



AGRIBIO 06



Concevoir et réaliser un mélange de plantes sèches pour mes tisanes

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Maîtriser les bases pour formuler un mélange de plantes sèches équilibré et cohérent pour la tisane

CONTENU

1^{ère} journée : Echanges sur le terrain

- Retour d'expériences avec l'agricultrice hôte
- Présentation de son activité, de ses parcelles et zones de cueillette sauvage
- Identification des paramètres nécessaires à l'élaboration de tisanes (espaces, matériel, ...)
- Présentation des bases du tri et du séchage des plantes à travers l'exemple concret de l'agricultrice
- Technique et outils de mondage
- Description des méthodes de stockage après récolte
- Point la cueillette sauvage

2^e journée : Pratiques en salle

- Catégorisation des plantes sèches en fonction de leur biotope, leur saison, leurs usages, leurs modes d'emploi etc.
- Dégustation guidée de tisanes
- Création d'un mélange de plantes sèches et échanges collectifs autour de la formulation
- Retours et analyse des mélanges
- Bilan et évaluation des compétences

→ **Pensez à apporter vos propres plantes sèches pour que l'on puisse créer des mélanges intéressants !**

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS MATÉRIELS

Modalités pédagogiques :

Présentation orale, support diaporama, échanges entre stagiaires et intervenant, atelier pratique en salle, visite terrain

Moyens matériels :

Vidéoprojecteur, Paperboard, mélanges de plantes sèches

INFOS PRATIQUES

Lieu : Jour 1 : ROURE 06420, Jour 2 à préciser

Date : 22 et 23/10/2026

Durée : 14 heures

Horaires : 9h00 - 17h00

Repas : tiré du sac

Intervenant(s) : Florence FAURE-BRAC, formatrice en botanique, herboristerie, cuisine sauvage

Responsable de formation : Lorena FIORUCCI animatrice en agroécologie et futurs bio, agribio06.lorena@bio-provence.org / 06 64 42 07 97

Public : Agriculteurs installés et porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif :

Prise en charge à 100 % par les fonds VIVEA 340 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.
280 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

Validation de la formation : Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Modalité d'évaluation : A la fin : évaluation des acquis et de la satisfaction.

Besoin de vous faire REMPLACER ?

Contactez votre service de remplacement !

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription :** 17/10/2026
- **Inscription** via le formulaire [ICI](#)
- **Conditions Générales des Services** (CGS) à lire [ICI](#)
- **Nombre de stagiaires :** maximum de 12
- **Délais d'annulation :** le stagiaire peut annuler jusqu'à 14 jours avant le début de la formation (détail dans les [CGS](#)). Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour toute personne en situation de handicap (PSH), nous contacter.**

Indicateurs spécifiques sur les formations en productions végétales en 2025 :

Nombre de participants total : 106 (8 formations)

Taux de satisfaction : 98 %